

DÉLIBÉRATION N°20250520-07

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 14 mai 2025.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°01 à n°07*), M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ (*délibération n°08*)

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Catherine JUAN

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°07 : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION AU TITRE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LA MAISON DES JEUNES POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission culture, patrimoine et jeunesse en date du 3 avril 2025 ;

Considérant qu'il est proposé de mettre en place une grille tarifaire pour la structure maison des jeunes 18/25 ans, dans le but de responsabiliser le public de la structure qui participe aux diverses sorties proposées ;

Considérant la nécessité d'établir trois typologies de tarification : un tarif pour les sorties demi-journée, un tarif pour les sorties à la journée et un tarif pour les sorties exceptionnelles à la journée ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Salah KRIMAT, rapporteur,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – FIXE comme suit les tarifs de la maison des jeunes 18/25 ans à compter du 1^{er} juillet 2025 :

SORTIES ET ACTIVITÉS

Sorties à la demi-journée (bowling, patinoire, cinéma ou autres) : **6 €**

Sorties à la journée (Paris, zoo, Aquaboulevard ou autres) : **12 €**

Sorties exceptionnelles à la journée (concert, spectacle, parc d'attraction) : **15 €**

ARTICLE 2 – PRÉCISE que les recettes seront inscrites au Budget Principal et suivants.

Le Maire,
Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.